

# COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 12 Novembre 2019

Président : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO

Présents : J CHARLES - R NASRI.

## À tous les arbitres qui officient en D1et D2

### RAPPEL FMI :

#### Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsque il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la **FMI** de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

**Rappel:** consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

**Rappel:** rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : [discipline@isere.fff.fr](mailto:discipline@isere.fff.fr)

## **Information de la Commission Médicale à tous les arbitres**

1/**TOUS LES ARBITRES DE PLUS DE 18 ANS** doivent passer au moins une fois dans leur carrière une **ECHOGRAPHIE**.

Mais étant donné les difficultés pour les RDV cardio, on leur a accordé un délai.

Donc tous ceux qui ont déjà passé une échographie doivent envoyer au secrétariat du DIF le compte rendu. A récupérer auprès de leur médecin traitant ou leur cardiologue s'ils ne l'ont pas.

Ceux qui n'en ont jamais passé et qui auront plus de 18 ans au 1er septembre 2020 doivent prendre RDV auprès d'un cardiologue pour passer cette échographie cardiaque et nous envoyer le compte rendu avant l'été 2020.

**2/ TOUS LES ARBITRES A PARTIR DE 35 ANS** doivent passer une **épreuve d'effort au moins tous les 5 ans** (selon leurs Facteurs de risque cardio vasculaire).

Là aussi une tolérance a été accordée mais il faut régulariser cette situation cette saison.

Donc tous ceux ayant déjà passé une Epreuve d'effort doivent, si ce n'est pas encore fait, envoyer le compte rendu au secrétariat du DIF.

Ceux qui n'en ont jamais passé, ou vieille de plus de 5 ans, doivent prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour la faire et nous envoyer le compte rendu avant l'été prochain.

Tous les nouveaux arbitres sont également concernés par ces mesures.

### **COURRIERS DIVERS :**

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

DELEGATIONS : Mr DUTCKOWSKI Yohan, rapport d'après match, pris note, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

### **COURRIERS CLUBS :**

US RO CLAIX : demande arbitre match U15 D3 Poule D du 16/11/2019 à 14h30 stade de ST ROMANS - US RO CLAIX / FC SURE 2 - transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

FOOT AIR LIQUIDE : rapport de match foot entreprise, pris note, concerne la Commission de Discipline du District.

FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE : remerciements concernant leurs rencontres pour l'arbitre ayant officié, pris note.

AS CESSIEU : demande arbitre match senior Féminines à 11D2 PA du 18/11/2019, AS CESSIEU / VALLEE BLEUE - transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

Rapport de match arrêté en U13 D3 PG, pris note, concerne la Commission de discipline du District.

FC ECHIROLLES : demande les nouvelles dates de la prochaine session pour la formation initiale en arbitrage pour inscrire un candidat, nous vous les transmettrons dès que celles-ci seront définitivement établies.

### **COURRIERS ARBITRES :**

BRIOUA Mourad : demande son écusson assistant ligue, transmis au responsable concerné.

LASS Driff : envoi du certificat médical pour indisponibilité.

LACHRAF Aadil : envoi du certificat médical pour indisponibilité.

TREVISAN Ludovic : attestation employeur pour indisponibilité tests physiques du 09/11/2019, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

TREVISAN Axel : justificatif pour indisponibilité tests physiques du 09/11/2019, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

GUILLOT Farah : pris note de votre courrier, ne change en rien la décision prise pour la faute technique.

GUIGON Florian : problème de paiement suite à son déplacement et un forfait d'une équipe au match, transmis au responsable concerné.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
T'ES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.